



Il veut plus que je rentre a la maison

Par **cathy59**, le **10/09/2008 à 11:37**

bonjour a tous et toutes
encore une nouvelle affaire, voila, monsieur, de qui je ne suis pas divorcee encore, ni meme la procedure entamee, m'a dit qu'il ne voulait plus que je sois a la maison quand lui, y est, et que je devais aller vivre chez mon ami
j'ai un ami, et lui a une amie aussi
je lui ai repondu que mon domicile etait tjrs avec lui, et que je ne vis pas avec mon ami
net qu'il etait hors de qestion que je ne puisse pas rentrer chez moi, car il m'attaquerait pour abandon de domicile conjugal
je suis a bout, que dois je faire? je sais qu'il ne faut pas que je fasse l'imprudence de partir, et je ne le ferai pas, mais que faire avec son harcelement moral?
merci beaucoup, je suis dépitée par tant de mechancete

Par **Visiteur**, le **10/09/2008 à 15:18**

Ne restez pas ainsi et rendez-vous le plus rapidement posible chez votre avocat pour lancer la procédure en vue d'obtenir rapidement du juge l'autorisation de résidence séparée.

Par **cathy59**, le **10/09/2008 à 15:34**

bonjour et merci
naucune procedure n'est entamee
je sais que je pourrais avoir l'autorisation de residence separee mais pour aller ou?
nous sommes locataires d'une maison dont le loyer est cher, ne travaillant pas, je ne pourrais y rester pour y vivre
merci

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 17:35**

Vous ne travaillez pas, donc vous avez droit à l'aide juridictionnelle totale. rnFaites comme vous le conseille Pragma, contactez rapidement un avocat pour entamer une procédure de divorce et demander la résidence séparée (avec l'AJ, pas de frais pour vous).rnPar ailleurs, faites une demande de logement social auprès de votre mairie et contactez une Assistante Sociale afin qu'elle vous aide dans vos démarches et voir avec elle si vous pouvez prétendre à des aides financières.rnBon courage

Par **Visiteur**, le **10/09/2008 à 17:41**

Pas évident de s'opposer à quelqu'un qui ne veut pas vous laisser entrer !!!rnJuridiquement par contre vous pouvez intervenir tant que vous êtes mariée.rnrnLors de votre mariage civil, vous entendrez le maire prononcer cette phrase du code civil :rn"Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance". rnQu'est ce que cela veut dire ? rnrnLe devoir de communauté de vie implique la vie sous un même toit et la fidélité conjugale.rnLes devoirs de secours et d'assistance recouvrent une obligation d'ordre moral et matériel. Ce qui implique que les deux époux se doivent secours, par exemple si l'un des deux tombe malade, et assistance y compris financière, si l'un des deux époux se retrouvait dans une situation délicate. rnrnEn ce qui concerne le logement rnLes époux disposent ensemble du logement conjugal et de ses meubles. Aucune vente mobilière ou immobilière concernant ce logement ne peut se faire sans l'accord des deux conjoints, et ce, qu'il y ait ou non contrat de mariage.rn[fluo]Lorsqu'il s'agit d'une location, les deux époux sont co-titulaires du bail, même si celui-ci n'a été signé que par l'un d'entre eux.[/fluo]

Par **cathy59**, le **10/09/2008 à 17:44**

merci pragma, et laurernrne vous inquiétez pas, il me menace, mais le jour où je ne peux plus entrer chez moi, je vais voir la police, car je sais qu'il n'en a pas le droit.rnrnlaure, faire une demande de logement social, pendant la procédure de divorce, oui, mais on va me demander mes ressources, et pour le moment je n'en ai pas, à part sans doute, une prestation compensatoire décidée au moment de.....rnrnmerci, excuse moi si je vous pose trop de questions

Par **Marion2**, le **10/09/2008 à 18:42**

Justement, je vous ai conseillé d'aller voir une Assistante Sociale qui pourra vous aider à ce que vous puissiez disposer d'un logement social.rnAgissez rapidement.rnCordialement